

Les écoles linguistiques

1. Le structuralisme

La théorie de **Ferdinand de Saussure** est la suivante :

Une langue ne doit pas être considérée comme une juxtaposition de mots associés à des sons (qui auraient chacun leur sens), mais **une langue est un système dont les parties doivent être considérées dans leur solidarité synchronique**. Aucun des éléments d'une langue ne peut être compris si on l'isole des autres éléments avec lesquels ils forment un tout cohérent.

A titre d'exemple, Saussure compare la linguistique au jeu d'échec. Dans le jeu d'échec, la position d'une pièce n'a de sens que par rapport aux autres pièces. Le changement de forme d'une pièce n'influe pas sur le jeu. On n'a pas besoin de savoir ce qui s'est passé auparavant, seule la position des pièces est importante.

A. Définition et principes fondateurs

Le **structuralisme** consiste en l'étude des relations existant entre les éléments (la structure est incluse dans un système).

Les **3 principes fondateurs** du structuralisme sont :

- **Primauté des relations** entre les éléments sur les éléments eux-mêmes, « la langue est envisagée en elle-même et pour elle-même. »
- **Priorité de l'analyse synchronique** sur l'analyse diachronique.
- **Rejet des phénomènes individuels** inconscient et des facteurs extralinguistiques de la réalisation d'une phrase.

Parmi les dichotomies de Ferdinand de Saussure nous parlons :

- De la distinction entre signifié et signifiant ;
- De la distinction entre synchronie et diachronie ;
- De la distinction entre langue et parole ;
- Des relations syntagmatiques et paradigmatiques.

a.a. Relations syntagmatiques

Relatif au syntagme. *Analyse syntagmatique ; découpage syntagmatique*, qui concerne les rapports entre les unités successives de l'énoncé et leur hiérarchisation dans la production de la phrase. *Règle syntagmatique*. Règle de base décrivant une catégorie linguistique par une structure formelle rendant compte de ses constituants. *Le syntagme nominal est décrit comme constitué d'un déterminant suivi d'un nom ; la règle syntagmatique est la suivante : SN → D+N (Ling.1972).*

Grammaire syntagmatique. Ensemble ordonné de règles syntagmatiques constituant la base de la composante syntaxique.

a.b. Relations paradigmatiques

L'**axe paradigmatique** est défini par opposition à l'**axe syntagmatique**. Le premier axe concerne le choix des mots eux-mêmes et joue sur des disjonctions de type « ou...ou » ; le second réfère à la place des mots dans un énoncé grammatical. Par exemple, dans une phrase donnée, un mot peut être remplacé par un autre mot d'une même catégorie, au moyen d'un remplacement dans l'axe paradigmatique.

b. Diachronie et synchronie

b.a. La linguistique diachronique

Parmi les dichotomies données par Ferdinand de Saussure nous citons l'étude diachronique et synchronique des langues. Est dite « diachronique » une approche qui s'intéresse à l'évolution d'une langue au cours de son histoire. Une approche « synchronique » ne prend au contraire en compte qu'un seul et unique état de la langue considérée. Ainsi, si l'on étudie l'évolution de l'ordre des mots dans la phrase depuis l'ancien français jusqu'au français moderne, on adopte une perspective diachronique ; en revanche, si l'on étudie l'ordre des mots dans la phrase tel qu'il se manifeste seulement en français moderne, ou bien en ancien français, et sans considérer son évolution, on adopte une perspective synchronique.

b.b. La linguistique synchronique

Du grec *sun_chronos*, l'approche dite **synchronique** s'intéresse à une langue à *un moment précis de son histoire* ; le mot est aussi fabriqué à partir de deux termes grecs : *sun -*, « avec », *chronos*, « temps ». La grammaire scolaire est pour l'essentiel synchronique : elle indique quelles sont les normes et les règles d'une langue donnée.

- **elle est structurale** puisqu'elle s'intéresse à la structure des langues, à la façon dont les éléments sont disposés à l'intérieur du discours. Elle cherche à dégager une certaine hiérarchie car tous les éléments n'ont pas la même importance ; c'est une linguistique scientifique qui cherche à dégager un certain nombre de rapport entre les éléments.

- **elle est taxinomique** (vient de *taxinomie* : Science des lois de la classification.) puisqu'elle cherche à classer les faits de langues, elle est donc la science du classement.

- **elle est théorique** puisque du classement, on passe à l'élaboration de théories, on forme des hypothèses.